

## SURETEST<sup>MC</sup> – Mesure de la glycémie

FÉVRIER 2015

**Marque de commerce :** SureTest

**Dénomination commune :** Réactif quantitatif du glucose dans le sang

**Fabricant :** Skymed

**Forme :** Bandelette

### Avis de refus

---

#### DESCRIPTION DU MÉDICAMENT

La bandelette Suretest<sup>MC</sup> détermine quantitativement la concentration de glucose dans le sang entier grâce à une technologie électrochimique. Plusieurs bandelettes de mesure de la glycémie sont actuellement inscrites sur la *Liste de médicaments* du régime général. Les divers systèmes de mesure de la glycémie sont dotés de caractéristiques qui les différencient les uns des autres. Il s'agit de la première évaluation de Suretest<sup>MC</sup> par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

#### VALEUR THÉRAPEUTIQUE

L'exactitude et la précision de ce système de mesure ont été évaluées. Les résultats des analyses correspondent aux normes fixées pour ces appareils (ISO 15197:2003). Par conséquent, l'INESSS est d'avis que la bandelette Suretest<sup>MC</sup> fournit des résultats exacts et précis et donc, elle satisfait au critère de la valeur thérapeutique.

#### JUSTESSE DU PRIX ET RAPPORT ENTRE LE COÛT ET L'EFFICACITÉ

Le prix par bandelette Suretest<sup>MC</sup> est de 0,73 \$, alors que le prix des autres bandelettes déjà inscrites à la *Liste de médicaments* varie de 0,40 \$ à 0,82 \$.

Le coût moyen pondéré de l'ensemble des bandelettes de glycémie inscrites à la *Liste de médicaments*, selon les statistiques de facturation de la RAMQ du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014, est de 0,72 \$ par bandelette. Le prix par bandelette de Suretest<sup>MC</sup> est supérieur à ce coût moyen pondéré. Ainsi, l'INESSS est d'avis que la bandelette Suretest<sup>MC</sup> ne satisfait pas aux critères économique et pharmacoéconomique.

#### CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION ET SUR LES AUTRES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES (ÉCONOMIE DE LA SANTÉ, OBJET DU RÉGIME GÉNÉRAL, CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES)

Il existe un choix étendu de bandelettes à la *Liste de médicaments*; il n'y a pas de besoin non comblé à cet égard.

#### RECOMMANDATION

L'INESSS a considéré les éléments suivants pour formuler sa recommandation :

- Le système de mesure de la glycémie Suretest<sup>MC</sup> est exact et précis.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

- Le coût de la nouvelle bandelette est supérieur au coût moyen pondéré des autres bandelettes de glycémie déjà inscrites à la *Liste de médicament*.

En tenant compte de l'ensemble des critères prévus à la Loi, l'INESSS recommande au ministre de ne pas inscrire la bandelette Suretest<sup>MC</sup> sur la *Liste de médicaments* du régime général.

*Des références, publiées ou non publiées, ont été consultées.*

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).